

Procès-verbal de l'assemblée publique de la  
Commission de la sécurité publique  
Mercredi 25 mars 2009, à 18 heures,  
Centre de ressources communautaires, salle 602  
6767, chemin de la Côte-des-Neiges

---

**COMMISSAIRES PRÉSENTS :**

- M. Claude Dauphin, président  
Arrondissement de Lachine
  
- Mme Vera Danyluk, vice-présidente  
Ville de Mont-Royal
  
- Mme Soraya Martinez, vice-présidente  
Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
  
- M. Jean-Marc Gibeau  
Arrondissement de Montréal-Nord
  
- M. Gilles Grondin  
Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie
  
- M. Samir Rizkalla  
Représentant du gouvernement du Québec
  
- M. Marc Touchette  
Arrondissement de Verdun

**COMMISSAIRES ABSENTS :**

- M. Anthony Housefather  
Ville de Côte-Saint-Luc
  
- Mme Patricia Bittar  
Arrondissement de Saint-Laurent

**CONSEILLERS PRÉSENTS :**

M. Marcel Tremblay, membre du comité exécutif et conseiller de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce;  
M. Marvin Rotrand, conseiller de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

**COLLABORATEURS PRÉSENTS :**

Mme Jacqueline Corado, présidente du Conseil jeunesse de Montréal accompagnée d'une dizaine de membres du conseil ainsi que de Mme Mylène Robert, coordonnatrice;  
M. Pierre Brochet, assistant-directeur, et M. Daniel Leduc, commandant, PDQ 11, SPVM;  
Mme Caroline Spandonide, adjointe à la directrice, SDCQMVDE;  
M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, chef de division, Direction du greffe

**ASSISTANCE : 45 PERSONNES**

---

## 1. Ouverture de la séance

À 18 h 18, le président, M. Claude Dauphin, déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux personnes dans la salle. Il présente les commissaires et salue les collaborateurs présents. Il annonce que la commission de la sécurité publique poursuit son programme d'activités pour l'année 2009 et, pour la première activité, se joint au Conseil jeunesse de Montréal afin de tenir une consultation publique sur le sentiment de sécurité des jeunes dans l'espace public montréalais. Il mentionne que l'opinion des jeunes est très importante pour les élus qui ont besoin du point de vue de la relève, des idées des jeunes Montréalais et Montréalaises qui s'impliquent pour faire de Montréal une ville meilleure où il fait bon vivre.

Le président, M. Claude Dauphin, rappelle qu'objectivement les statistiques démontrent que Montréal est une ville sécuritaire. Il souligne que le taux de criminalité a diminué de 29 % depuis les dix dernières années et de 49 % depuis 1993. Pourtant, ajoute-t-il, il semble que les Montréalais et les Montréalaises ne se sentent pas plus en sécurité qu'il y a quinze ans.

Le président, M. Claude Dauphin, présente un résumé des séances tenues le 11 mars dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et le 12 mars à l'Université du Québec à Montréal. Plus de 130 personnes ont participé aux deux séances et les jeunes ont fait part de leurs préoccupations en rapport avec le sentiment de sécurité. Ils ont souligné l'importance de l'aménagement urbain, de l'éclairage, de l'aspect sécuritaire et de la propreté des lieux publics. Des adolescents ont aussi parlé des préjugés dont ils se disent victimes parce qu'ils se regroupent, qu'ils portent des vêtements amples à la mode hip-hop ce qui amène des adultes trop souvent à les confondre avec des membres de gangs de rue. Les jeunes se sont exprimés également sur la violence qui sévit dans quelques écoles et plusieurs ont déploré l'influence des médias sur la perception qu'ont les adultes des jeunes, tant les jeunes et les adultes considèrent que les médias mettent l'accent sur le sensationnel et la délinquance en oubliant de valoriser les succès et les bons coups des jeunes.

Le président, M. Claude Dauphin, mentionne que des intervenants sociaux se sont également adressés à la commission. Des enseignants, organisateurs communautaires et travailleurs de rue ont souligné l'importance d'organiser des activités intergénérationnelles pour contrer les préjugés à l'encontre des jeunes. Ils ont rappelé la pertinence d'investir dans des équipements comme les centres sportifs et culturels et la nécessité de soutenir l'intervention de milieu afin d'écouter et d'impliquer les jeunes. Il y a lieu également de favoriser une action concertée des enseignants, des policiers et des animateurs par le biais d'une intervention multidisciplinaire. Enfin, la prévention et le soutien aux enfants vulnérables et à leur famille seraient une avenue indispensable à privilégier.

À l'UQÀM, les jeunes rencontrés étaient plus âgés et vivaient en majorité au centre-ville. Ils ont parlé de la cohabitation parfois difficile de différents groupes de personnes au centre-ville et de l'exclusion dont certains sont victimes notamment les jeunes de la rue. Ils ont fait part également des difficultés rencontrées en raison de leur orientation sexuelle, particulièrement les agressions physiques et verbales qu'ils subissent. L'influence négative des médias a été soulevée par les jeunes, plusieurs estiment que les médias contribuent à nourrir le sentiment d'insécurité en axant leurs propos sur le sensationnalisme et en reprenant en boucle la même information. Les jeunes ont aussi abordé la question du partage, pas toujours facile, de l'espace public entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes. Comme dans le quartier Saint-Michel, des jeunes ont fait valoir à la commission que la peur de l'autre agit sur le sentiment de sécurité, la connaissance des différents groupes d'individus formant notre société serait un facteur susceptible d'augmenter notre niveau de tolérance et, par extension, notre niveau de sécurité.

Le président, M. Claude Dauphin, annonce que la commission complète ce soir sa consultation dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Il explique le déroulement de la soirée et conclut en annonçant que le Conseil jeunesse lancera son avis sur le sentiment de sécurité des jeunes le 20 mai et que

la Commission de la sécurité publique déposera son rapport et ses recommandations au conseil d'agglomération le 28 mai.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition de M. Samir Rizkalla, appuyée par la vice-présidente, Mme Vera Danyluk, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## **3. Le sentiment de sécurité des jeunes dans l'espace public montréalais**

Le président, M. Claude Dauphin, invite la présidente par intérim du Conseil jeunesse de Montréal, Mme Jacqueline Corado, à lancer la discussion sur le sentiment de sécurité des jeunes dans l'espace public montréalais. Quatre questions servent de toile de fond à la démarche de consultation publique :

- Qu'est-ce qui rend un espace public sécuritaire ?
- Les espaces publics montréalais sont-ils sécuritaires ?
- Comment les groupes de jeunes sont-ils perçus par les autres utilisateurs de l'espace public ?
- Quelles sont les suggestions pour que jeunes et adultes puissent utiliser l'espace public en toute convivialité ?

La discussion a suscité 36 interventions du public, certaines personnes intervenant toutefois plus d'une fois. Le forum de discussion étant le moyen privilégié de cette consultation, les personnes qui se sont exprimées ne se sont pas nécessairement identifiées et, lorsqu'elles l'ont fait, elles ont utilisé majoritairement leur prénom. Par conséquent, le procès-verbal présente une synthèse, par thème, des commentaires et diffère donc du modèle habituel de procès-verbal déclinant l'information par intervenant.

### Les caractéristiques d'un endroit public sécuritaire

Spontanément, les jeunes ont mentionné qu'un espace public sécuritaire correspond à un espace public propre, donnant l'exemple de parcs sans excréments de chiens et dont les poubelles ne débordent pas. Les parcs deviennent ainsi des milieux agréables pour les jeunes familles et des animateurs de rue rassemblent les jeunes, les encadrent et interviennent en vue de favoriser le respect des biens et des personnes.

L'assistance étant majoritairement composée d'intervenants sociaux, plusieurs ont abordé la théorie de la fenêtre brisée. À leur avis, cette théorie indique où il y a lieu d'intervenir : malpropreté, incivilités, graffitis, immeubles décrépis et comportements déviants sur la place publique. Une participante donne l'exemple d'une clôture brisée entre une voie ferrée et un quartier, déplorant que les d'organismes concernés se renvoient mutuellement la balle sans réparer la clôture.

Certains mentionnent qu'un endroit public sécuritaire est aussi un lieu où l'ambiance est sympathique, où il y a de la vie au lieu de la décrépitude. C'est également un lieu où les gens sont en harmonie, à titre d'exemple, lorsque les adolescents peuvent aller au parc sans être harcelés et qu'ils bénéficient d'un espace où on les laisse vivre.

### La sécurité des espaces publics montréalais

Quelques participants estiment qu'il est normal que les jeunes se sentent moins en sécurité car leur taux de victimisation est plus élevé en raison de leurs horaires atypiques de travail ou d'étude et des sorties nocturnes, ces facteurs étant

susceptibles d'accroître les risques. D'autres croient que répondre à cette question est tout à fait personnel, les réponses variant selon les perceptions que chacun a de son quartier et selon sa lecture de l'environnement.

On fait remarquer à la commission que certains groupes de jeunes, tels les allosexuels, sont les cibles d'actes de violence ou de propos déplacés et ce, indépendamment de l'aménagement de l'espace public.

### Perceptions en regard des attroupements de jeunes

#### *Les préjugés*

Les participants à la séance publique s'entendent pour dire qu'il y a lieu de déconstruire les préjugés désignant les jeunes comme une cause de l'insécurité vécue par les autres utilisateurs de l'espace public. On fait remarquer que les adultes ont malheureusement oublié qu'ils se regroupaient aussi lorsqu'ils étaient jeunes. Un participant suggère d'éviter de marginaliser les jeunes en se rappelant qu'il s'agit de la société de demain.

#### *L'imaginaire*

Deux participants font valoir que le sentiment d'insécurité se nourrit de plusieurs références à l'imaginaire. Confronté à l'inconnu, on s'imagine le pire alors que les agressions proviennent le plus souvent des proches de la victime. Ainsi, si on voit des gens dans un parc et qu'on ne sait pas ce qu'ils font, peu importe l'âge de ces personnes, on se sent moins en sécurité.

#### *La diversité sociale*

Considérant les différences socio-économiques importantes pouvant exister entre des groupes d'individus à l'intérieur d'un même quartier, des participants ont mentionné que les comportements des uns pouvaient devenir source d'insécurité pour les autres. On fait remarquer que le contexte du regroupement de jeunes a une influence sur la perception des autres utilisateurs de l'espace public : par exemple, si les jeunes consomment de la drogue ou de l'alcool, leurs comportements sont altérés d'où l'importance des interventions des travailleurs de rue afin de réduire les méfaits et favoriser une consommation raisonnable.

Par ailleurs, de l'avis des participants, les personnes âgées se sentant plus vulnérables nourrissent des craintes à l'endroit des jeunes.

### Pistes de solution proposées

Les participants ont formulé plusieurs suggestions et ont proposé des pistes de solution afin de mieux informer jeunes et citoyens. Ils ont parlé d'éduquer, d'aménager des espaces pour les jeunes, de favoriser la cohabitation sociale, de valoriser la diversité et de privilégier l'intervention sociale en lui assurant un soutien financier adéquat.

#### *Éduquer*

Pour certains, le sentiment de sécurité, c'est dans la tête que ça se passe et il faut miser sur l'éducation. D'autres ajoutent qu'il faut se permettre de donner son opinion et développer la responsabilité citoyenne. Un participant déplore que les gens se déresponsabilisent, par exemple, personne ne ramasse les déchets et personne n'intervient auprès d'un jeune sur le point de commettre un méfait.

### *Aménager des lieux*

Bien que les participants à la séance publique n'aient pas mis l'accent sur des aspects particuliers de l'aménagement tels l'éclairage ou le mobilier urbain, ils ont souligné l'importance d'aménager des espaces pour les jeunes qui soient bien équipés et bien entretenus et ont insisté sur l'importance d'offrir un accès à des lieux de socialisation qui conviennent aux jeunes, donnant l'exemple du Taz et du besoin d'un lieu sécuritaire destiné aux jeunes dans le Village.

Plusieurs jeunes utilisant le transport en commun pour se déplacer, il fut suggéré d'améliorer les lieux de transit du réseau d'autobus opérant durant la nuit, particulièrement le site Frontenac. Il fut suggéré également de réaliser, à l'instar du programme Femmes et ville, des marches citoyennes pour que les citoyens, quel que soit leur âge, s'approprient leur quartier et identifient les correctifs à apporter à la sécurité des lieux.

Il importe de prévenir la dégradation, la « fenêtre brisée » est un problème social auquel chacun doit travailler à remédier.

### *Favoriser la cohabitation sociale et valoriser la diversité*

Les participants à la séance ont exprimé plusieurs idées en rapport avec la cohabitation et la diversité : croire en son prochain, développer des initiatives sur ce qu'est Montréal; offrir un milieu où les jeunes peuvent aller sans se faire achaler; prévoir des interactions entre tous les groupes utilisateurs de l'espace public. Tout cela dans le but de favoriser une meilleure compréhension entre les jeunes et l'ensemble de la population montréalaise.

À titre d'exemple, un participant suggère, afin de combattre les préjugés, de ne pas changer systématiquement de trottoir si on rencontre des jeunes, de ne pas avoir peur de celui qui nous demande un service en raison de la couleur de sa peau ou de son origine ethnique.

### *Privilégier et soutenir l'intervention sociale*

L'assistance étant majoritairement composée d'intervenants sociaux, le thème de l'intervention sociale fut abordé à plusieurs reprises. C'est ainsi que des participants ont proposé d'implanter des projets intergénérationnels dans des quartiers, d'accompagner les jeunes et d'assurer un suivi à long terme. De l'avis de plusieurs, il y a lieu d'investir dans l'intervention à long terme pour favoriser la relation de confiance jeunes/intervenants. Dans le même esprit et selon le proverbe africain « // faut un village pour élever un enfant », des participants suggèrent d'investir à long terme en intervention auprès des jeunes et auprès des parents et ils ajoutent qu'il faut donner le même message aux parents qu'aux jeunes car il faut favoriser l'intégration des parents. Un participant propose de soutenir les projets d'animation dans les parcs, de favoriser les activités sportives et d'accentuer la prévention.

De manière plus générale, des participants proposent d'accentuer la lutte à la pauvreté et au décrochage scolaire. Une participante demande davantage d'interventions pour contrer l'hypersexualisation des jeunes filles, la prostitution et les commerces de bars de danseuses.

Au niveau de la sécurité, il est proposé d'élargir le programme TANDEM à tous les arrondissements, tout en misant sur les initiatives locales, et d'intégrer la sécurité dans toutes les sphères de la vie urbaine. Il est aussi proposé de réaliser un portrait réel du quotidien des Montréalais et de le présenter au moyen d'une campagne d'information mettant de l'avant le faible taux de criminalité à Montréal.

Les participants ont aussi discuté de certaines pratiques du Service de police de la Ville de Montréal, (SPVM) et, à leur avis, donner des contraventions pour flânerie

n'apporte rien au contrevenant. Ils suggèrent que les policiers privilégient des approches communautaires plutôt que répressives et des interventions exemptes de profilage racial. Ils proposent également que des animateurs et des agents de liaison interviennent plutôt que la police et on cite l'exemple de l'Équipe de médiation urbaine (EMU) mise en place dans l'arrondissement de Ville-Marie, une équipe qui recourt à la médiation pour résoudre des situations tendues ou conflictuelles. Une participante déplore que le SPVM soit utilisé pour contrôler les psychiatisés qui se trouvent ainsi harcelés par la police.

Les participants sont d'accord pour dire que les intervenants auprès des jeunes et des familles doivent travailler de façon concertée. Parmi ces intervenants, ils mentionnent la Ville, le SPVM, les directions d'école, les intervenants jeunesse et les commerçants. En conclusion, il a été suggéré d'investir dans la jeunesse et d'intervenir de façon concertée sans quoi, selon certains, la situation ne s'améliorera pas. Il faut miser sur la conscience sociale de la population, présenter les comportements socialement acceptables à adopter et subventionner les projets d'intervention auprès des jeunes.

Quelques commentaires portent spécifiquement sur la commission de la sécurité publique. Un élu suggère que la commission de la sécurité publique mette en place, dans chaque arrondissement ou municipalité reconstituée, un comité consultatif, relevant du conseil d'arrondissement ou du conseil municipal, comité auquel participeraient les représentants des instances locales et des leaders communautaires. Ce comité élaborerait un plan d'action annuel local. Cet élu suggère également que la commission de la sécurité publique siège publiquement plus souvent et exerce davantage un rôle de surveillance à l'égard du SPVM. Il suggère enfin la révision de la politique ministérielle s'appliquant à toute enquête relative au décès d'une personne à la suite d'une intervention policière.

#### **4. Levée de l'assemblée**

Le président, M. Claude Dauphin, remercie l'assistance, Mme Corado et le Conseil jeunesse de Montréal ainsi que les commissaires. À 20 h 45, sur une proposition de M. Gilles Grondin, appuyée par M. Jean-Marc Gibeau, le président déclare l'assemblée levée.

---

**ADOPTÉ 12 MAI 2009**

LE :

*(original signé)*

*(original signé)*

---

Claude Dauphin  
Président

---

Nicole Paquette  
Secrétaire recherchiste